



# SYNDICAT MIXTE DU CIRCUIT DES 24 HEURES DU MANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 17 juin 2026

<b>Date de convocation</b> : 11/06/2026 <b>Date d'affichage</b> : 11/06/2026 <b>Nombre de membres</b> : 21 <b>Nombre de présents ou représentés</b> : 12 <b>Nombre de votants</b> : 12 <b>Absents / Excusés</b> : 9	<b>Objet</b> : Installation des nouveaux membres	<b>Délibération n° 2026-01</b>  <b>Résultat du vote</b> 12 pour 0 contre 0 abstention
--	--	--

L'An Deux Mille Vingt Six, le 17 juin à 14h30, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département - Salle Joseph Caillaux, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat Mixte. Le quorum est atteint, les membres du Comité syndical peuvent valablement délibérer.

### Présents :

M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Pierre BROSSET,  
Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Didier REVEAU,  
Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, M. Jean-Yves LECOQ, M. Serge CIGANA.

### Procurations :

M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET  
M. Jean-Carles GRELLIER donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER  
M. Olivier SASSO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON  
Mme Christelle MORANÇAIS donne pouvoir à M. Didier REVEAU

### Excusés :

M. Frédérique BEAUCHEF, Mme Véronique CANTIN, M. Gérard GALPIN,  
Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Christine TAFFOREAU-HARDY,  
Mme Isabelle LEROY, M. Christophe POT, Mme Carole HEULOT, M. Nordine ARIK.

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Yves LECOQ

Assistait également à la séance :  
Mme Marie SAJOUS

## 1. INSTALLATION DES NOUVEAUX MEMBRES

### **Le Comité syndical,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5711-1 et suivants,

Vu les statuts du syndicat mixte ouvert,

Vu la délibération de la Communauté urbaine de Le Mans Métropole en date du 28 mai 2026 portant désignation de ses représentants au sein du syndicat mixte ouvert,

Considérant que la Communauté urbaine de Le Mans Métropole est membre du syndicat mixte ouvert,

Considérant que le renouvellement de ses instances a conduit à la désignation de nouveaux représentants appelés à siéger au sein de l'organe délibérant du syndicat,

Considérant que ces désignations ont été régulièrement notifiées au syndicat,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant du syndicat de procéder à l'installation des nouveaux représentants,

- **PREND ACTE** de la désignation par la Communauté urbaine de Le Mans Métropole de ses représentants au sein de l'organe délibérant du syndicat mixte ouvert ;
- **ÉNONCE** que sont installés en qualité de membres de l'organe délibérant du syndicat mixte ouvert :
  - Monsieur Nordine ARIK
  - Monsieur Serge CIGANA
  - Madame Isabelle COZIC-GUILLAUME
  - Madame Carole HEULOT
  - Monsieur Jean-Yves LECOQ

en remplacement des représentants précédemment désignés par la Communauté urbaine de Le Mans Métropole.

- **ÉNONCE** que les représentants installés exercent leur mandat dans les conditions prévues par les textes en vigueur et les statuts du syndicat, à compter de la présente délibération.
- **ÉNONCE** que la composition de l'organe délibérant du syndicat est mise à jour en conséquence.

Pour extrait certifié conforme,

Fait au Mans, le 17 juin 2026

Le Président

